

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 10/06/2024

N/Réf : ZN/LJ/24172

Objet : Etat du plafond d'emploi et de la masse salariale du pôle ministériel

Monsieur le Ministre,

A l'occasion de la présentation du PLF 2024, vous vous étiez félicité de la stabilisation du plafond d'emploi du pôle ministériel, et aviez placé comme enjeu majeur l'attractivité pour répondre aux besoins de recrutements.

Depuis lors, le plan d'économie budgétaire de 10 milliards d'euros décidé par le gouvernement a lourdement touché les budgets du MTECT (à hauteur de 3 milliards), remettant en cause la crédibilité des engagements de l'Etat auprès des partenaires et faisant porter des inquiétudes sur les moyens nécessaires pour gérer nos propres infrastructures. Le fonctionnement des services est quant à lui placé en état de fin de gestion alors que nous ne sommes pas encore au milieu de l'année.

Au delà de ces dimensions qui nous préoccupent largement, y compris face à des rumeurs d'un nouveau plan de rigueur, votre administration a affirmé en CSA ministériel que ces mesures budgétaires seraient sans effet sur la gestion du personnel, les recrutements et la masse salariale.

Or, de multiples remontées de services recoupées au niveau de notre fédération semblent attester de la fermeture brutale de certains postes publiés dans le cycle de mobilité du printemps pour une prise de poste au 1er septembre, et que certaines zones de gouvernance auraient consigne de ne publier aucun poste dans les prochains cycles "au fil de l'eau".



Nous tenons par la présente à vous alerter sur ce sujet fondamental, et demandons que votre administration puisse nous dresser un état transparent de la gestion du plafond d'emploi et de la masse salariale en 2024.

Concernant les mesures catégorielles 2024, nous dénonçons l'incongruité des mesures présentées à ce stade par la DRH, laissant nombre d'agents du ministère au bord de la route, et demandons par souci de transparence un bilan précis de l'application des mesures catégorielles depuis 2022, ainsi que la projection des effets de toutes les mesures envisagées en 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général



Zainil NIZARALY



FEETS FO
Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris

 contact@feetsfo.fr

 www.feetsfo.fr

 01 44 83 86 20

 01 48 24 38 32



Monsieur Christophe Béchu
 Ministre de la transition écologique
 et de la cohésion des territoires
 Hôtel de Roquelaure
 246 boulevard Saint-Germain
 75007 Paris

Paris, le 06/06/2024

N/Réf : ZN/LJ/24164

Objet : Propositions des rapports Ravignon et Woërt sur la décentralisation

Monsieur le Ministre,

Ayant pris connaissance des rapports visés en objet, la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services Force Ouvrière (FEETS-FO) exprime sa vive inquiétude et sa ferme opposition à certaines propositions en découlant, ciblant notamment les services du ministère de l'Énergie, des Transports et du Logement.

Les principales propositions de ces rapports incluent :

- La suppression pure et simple des missions de l'État sur le réseau routier national : Après le fiasco de la loi 3DS, les deux rapports proposent de transférer les missions relatives au réseau routier national intégralement aux régions pour l'un, pour la plus grande partie aux départements pour l'autre, agents compris. Les deux rapports suggérant par ailleurs de déconnecter la valeur du point d'indice entre l'État et les collectivités, tout agent transféré ne disposera donc d'aucune garantie en matière de rémunération dans la durée. Rappelons au passage que la Région Ile de France proposait même de les gérer via une structure de droit privé.
- Des transferts massifs de missions et moyens d'intervention en matière de transition écologique, d'eau, de risques et de logement, vidant potentiellement de toute substance une partie des DREAL et DDT(M), ainsi que certains opérateurs du ministère (ADEME, ANAH).

Ces mesures, si elles étaient mises en œuvre, affaibliraient encore davantage un ministère déjà fragilisé par les précédentes phases de décentralisation et la loi 3DS. La FEETS-FO dénonce ces propositions comme étant irresponsables et préjudiciables, tant pour les agents que pour la capacité de portage des politiques nationales.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
 46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr

www.feetsfo.fr

01 44 83 86 20

01 48 24 38 32



La FEETS-FO appelle votre attention sur la nécessité d'apporter au niveau gouvernemental des garanties concrètes pour préserver l'intégrité et les missions du ministère de l'Écologie, des Transports et du Logement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général



Zainil NIZARALY



FEETS FO
Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris

 contact@feetsfo.fr

 www.feetsfo.fr

 01 44 83 86 20

 01 48 24 38 32





Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 25/06/2024

N/Réf : ZN/LJ/24197

Objet : Administration Territoriale de l'État et Transition Écologique

Monsieur le Ministre,

Les rencontres territoriales organisées dans les départements jusqu'à début juin 2024 dans le cadre des « rencontres de l'ATE » devaient être complétées par trois ateliers organisés au niveau national, dont l'un portant sur la transition écologique pour les services de l'ATE en présence du ministre du MTECT.

Le contexte politique issu de la dissolution de l'assemblée nationale le 9 juin 2024 a naturellement placé cette démarche en stand-by. Poursuite ou non de ces rencontres en fonction de l'évolution de l'exécutif, FO considère que la question de la territorialisation de la Transition Écologique au plus près du territoire républicain constitue un sujet fondamental et passe en particulier par la défense d'une chaîne de portage ministérielle mobilisant sans les opposer directions départementales, régionales et Établissements publics.

La présente contribution ci-jointe porte plus particulièrement sur les conditions à réunir au niveau départemental organisé depuis 2010 en interministériel.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général



Zaïnil NIZARALY



FEETS FO
Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris

contact@feetsfo.fr

www.feetsfo.fr

01 44 83 86 20

01 48 24 38 32





Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Paris, le 25 juin 2024

Administration Territoriale de l'État et Transition Écologique Territorialisation de la Transition Écologique, un vrai projet ou un irritant ?

De quoi parle-t-on ?

Après 13 ans de Réate (réforme de l'administration territoriale de l'État), trois ans de pilotage de l'État territorial par le seul ministère de l'Intérieur, et moins de 3 ans après de nouvelles restructurations de l'administration territoriale de l'État (SGCD et DDETS/PP, Pref de Guyane), **le ministre de l'Intérieur a lancé à Rennes le 12 février 2024 les « rencontres de l'Administration Territoriale de l'État (ATE) ».**

Les rencontres territoriales organisées dans les départements jusqu'à début juin 2024 devaient être complétées par trois ateliers organisés au niveau national, dont l'un portant sur la transition écologique pour les services de l'ATE en présence du ministre du MTECT.

Le contexte politique issu de la dissolution de l'assemblée nationale le 9 juin 2024 a naturellement placé cette démarche en stand-by. Poursuite ou non de ces rencontres en fonction de l'évolution de l'exécutif, FO considère que la question de la territorialisation de la Transition Écologique au plus près du territoire républicain constitue un sujet fondamental et passe en particulier par la défense d'une chaîne de portage ministérielle mobilisant sans les opposer directions départementales, régionales et Etablissements publics. La présente contribution porte plus particulièrement sur les conditions à réunir au niveau départemental organisé depuis 2010 en interministériel.

Les positions de FO

L'objet de cette plate forme est, tout en ne se laissant pas instrumentaliser dans un exercice de communication gouvernementale, de porter **au bon niveau nos revendications propres sur la question ATE/Transition Écologique.**

Le moins que l'on puisse dire est que l'ensemble des restructurations subies par les services déconcentrés au niveau départemental n'ont jamais eu pour objet de renforcer la capacité de l'État territorial à être acteur sur la transition écologique.

Suppression du lien direct avec les ministères techniques, suppression des capacités d'ingénierie publique pour son propre compte ou pour l'ensemble des administrations publiques locales, les conséquences de ces 20 dernières années de sont que à chaque crise la mesure systématiquement prise est de concentrer le pouvoir de décision sur représentant de l'État en local tout en continuant de vider les services déconcentrés en charge d'éclairer ses décisions (si tant est qu'il souhaite être éclairé). Analyser, anticiper, proposer des solutions et accompagner les

différents acteurs sur les territoires : autant de leviers progressivement retirés depuis 15 ans sous le dogme de l'économie budgétaire de courte vue, ou de la chasse aux prétextes « doublons » (ceux qui une fois supprimés laissent la place au vide intégral). L'injonction faite aux collectivités de reprendre les rênes sur tous les sujets (GEMAPI, exploitation des infrastructures,...) est schizophrène au vu des restrictions qui leur sont imposées sur les moyens de développer des ressources en propre (par l'impôt), sachant qu'elles sont tout autant confrontées aux problèmes d'attractivité de la Fonction Publique. D'autant que la capacité à se doter d'une ingénierie interne à même de répondre à la complexité des différentes dimensions liées à la transition écologique est réservée à une part marginale de collectivités. Alors pour répondre aux enjeux de demain, il convient de changer radicalement de cap et rétablir une capacité réelle d'impulsion et d'accompagnement de l'État (et pas seulement en gérant des appels à projets).

Avant d'aller plus loin, rappel sur l'urgence climatique !

Inondations cet hiver 2024 dans le Nord puis en de multiples endroits en France, crise de l'eau à Mayotte, feux de forêt et canicules ces derniers été, ... la France n'est pas épargnée par les conséquences du changement climatique.

Comme le reconnaît le Gouvernement avec l'adjonction d'un scenario à +4°C dans son plan national d'adaptation au changement climatique qui doit paraître à l'été 2024, il est déjà trop tard pour considérer que la décarbonation suffira à garantir des conditions viables en limitant le réchauffement climatique dans des proportions permettant de continuer de fonctionner « business as usual »

De la nécessité de changer le logiciel...

La partie adaptation au changement climatique, enfin affichée comme un projet structurant l'action publique des prochaines décennies, n'en est qu'à ses balbutiements. Comme l'ont rappelé à plusieurs reprises et encore récemment aussi bien le Haut Conseil pour le Climat, le Conseil d'État ou la Cour des Comptes, atténuation comme adaptation ne vont pas, et de loin, assez vite par rapport aux évolutions constatées. L'objectif de Paris (+1,5°C) est malheureusement déjà dépassé depuis 2023.

L'organisation de la puissance publique, et en premier lieu de l'ATE, n'est toujours pas pensée et organisée pour faire face à ces défis qui se posent d'ores et déjà à l'ensemble des territoires. L'État est par ailleurs régulièrement condamné pour ne pas prendre la mesure des problèmes.

Depuis l'accord de Paris, rappelons que les effectifs du seul pôle de l'Ecologie ont fondu presque à la même vitesse que l'Arctique, de - 20 %! Malgré la stabilisation récente de ceux-ci, non seulement cela est encore loin d'être traduit dans les moyens humains mis à disposition des services de l'ATE, mais la récente crise agricole

comme les décisions brutales d'austérité budgétaire ne sont pas de nature à permettre à l'État local d'être crédible dans sa capacité à coordonner, accompagner et contrôler.

La phase de meccano d'externalisation et de décentralisation à tout crin doit prendre fin, et une organisation robuste, pérenne et réintégrant des capacités d'ingénierie publique doit être recherchée. Les problématiques du changement climatique, la manière de les résoudre et le rôle des différents niveaux d'administration doivent être le préalable à toute nouvelle velléité de remettre le couvert sur des restructurations, alors que les agents n'en peuvent plus.

Ce n'est pas en étendant à l'infini la mainmise du corps préfectoral ou en nommant à chaque crise des experts de haut niveau que les services déconcentrés pourront anticiper les crises de demain ou contribuer à l'effort « digne de la période de la reconstruction », pour paraphraser le ministre Christophe Béchu dans ses vœux de début 2024.

...au « cahier des charges » qui en découle pour FO :

- Fixer un nouveau cap pour l'État territorial au niveau départemental

- Maintenir et conforter des Directions Départementales de plein exercice interconnectées et non en opposition avec les services et Établissements publics ministériels, non soumises à des restructurations en cascade (au même titre que les DR et Établissements publics), disposant d'un caractère technique reconnu et valorisé, et connectées avec les différents ministères dans le respect des chaînes ministérielles RH et «métiers»,
- Inverser enfin la logique, partir des crises auxquelles il faudra probablement faire face, en donnant les moyens d'y répondre,
- L'arrêt pur et simple des réorganisations et mutualisations interdépartementales réalisées

à la seule aune des objectifs comptables de réductions d'effectifs, et le respect du droit au retour suite aux blocages opérés dans le cadre des réformes précédentes,

- Redonner l'attractivité nécessaire aux missions exercées DDI, à leur technicité et spécificités inter-ministérielles, précieuses en tout temps pour prévenir, conseiller et agir en période de crise,

- Rétablir la capacité des DDT(M) à apporter une vision et des moyens d'action intégrant la transversalité des politiques publiques.

- Prendre conscience que la construction des compétences passe par des parcours professionnels à dominante ministérielle, structurés par des statuts particuliers, des

réseaux de formations (continues et écoles), et des réseaux professionnels (FO demande le rétablissement des alias de messagerie ministériels en DDI en complément de leur adresse @département.gouv.fr),

- Établir des plans massifs ministériels de recrutement statutaires à hauteur des missions pérennes et de celles générées par les crises successives, permettant d'anticiper les effets de la pyramide des âges des agents en DDI , et contribuer à lutter contre la précarité de notre jeunesse. (notamment en revalorisant les grilles et le point d'indice)

- Transformer en profondeur le management et la gouvernance : renforcer l'attractivité du recrutement au niveau départemental, cela passe aussi par l'arrêt de la transformation des

DDI en cabinets (l'urgence du jour vite oubliée le lendemain empêche de travailler à se projeter sur demain), et la revisite totale du mode de prise de décision (l'arbitrage politique n'empêche pas la pris en compte de l'avis des agents compétents).

Toutes ces revendications qui seraient valables dans un monde où le changement climatique n'existerait pas deviennent nécessaires et vitales dans un contexte où le moment et l'ampleur de survenue des prochaines crises ne sont pas connus, mais où il est certain qu'elles interviendront et qu'elles dépasseront ce qu'individuellement chaque citoyen, commune, département pourra encaisser.

- Permettre à l'État de jouer son rôle d'acteur en dernier ressort

- Il ne peut se limiter à la constitution de cellules de crise et de coordination d'exercices de simulation de gestion de celles-ci, même si elles sont primordiales.

- Les crises, cela s'anticipe, et si les plans sont importants pour coordonner les acteurs appelés à intervenir dans ces situations, les restructurations sans fin des périmètres d'intervention des uns et des autres ne permet pas une organisation robuste. Le dernier exemple en date de transferts de routes et expérimentation de délégation aux Régions est illustratif de l'énergie et du temps dépensé par

les agents dans les services, pour un résultat qui n'aboutira en rien à être plus préparés à la prochaine crise.

- Et le constat est inquiétant : pour nombre de DDT(M), la compétence thématique mobilisable en gestion de crise repose sur une seule personne, dont la compétence s'est construite dans son parcours professionnel « du monde d'avant » (quand il y avait des missions techniques opérationnelles au sein de l'État). L'édifice est déjà très fragile...il va s'écrouler au départ de ces collègues en retraite.

- Revenir sur le mouvement accéléré cette dernière décennie

- Les crises, ça s'atténue, en intervenant de manière planifiée sur les éléments de vulnérabilité. Constructions en zones inondables, modalités d'entretien des forêts, protections contre les submersions marines ou réaménagement de l'urbanisme près des côtes, limitation des dômes de chaleur dans les centres urbains, ... les sujets sont extrêmement nombreux. Pour cela, l'Etat doit disposer des compétences collectives suffisantes et partout où elles sont nécessaires, à rebours des coupes sombres dans les effectifs imposées aux DDI

- Tout aussi nombreuses sont les expérimentations, projets qui voient le jour, à l'initiative notamment des collectivités territoriales, accompagnées par l'Etat et ses opérateurs. Mais toutes ces initiatives resteront limitées dans leurs impacts tant que les grandes orientations des dernières années (métropolisation, suppression des services publics dans les territoires, ...) augmenteront les vulnérabilités par ailleurs, en concentrant les populations sur des zones qui le sont déjà et le seront d'autant plus à l'avenir. Les DDI (et les collectivités) sont sommées de prendre en compte des évolutions sociétales qui dépassent

géographiquement de loin leur périmètre mais qui ont des impacts forts sur leur activité.

- De la même manière, le rôle d'arbitre du corps préfectoral entre politiques publiques parfois inconciliables s'est progressivement mué en une injonction faite au service de fournir des avis qui justifient, le plus souvent à l'aune du critère instantané économique face au chantage à l'emploi, des décisions allant au bénéfice si ce n'est d'intérêts particuliers, en tout cas dans la seule optique du court terme. Retrouver le lien avec leurs ministères, c'est retrouver la capacité pour les DDI de faire valoir des avis respectant la lettre et l'esprit des lois et règlements qu'elles sont chargées de faire respecter, sans autocensure avant que des arbitrages n'interviennent. Pour FO, il est urgent de remettre de l'huile et de l'intelligence dans le logiciel local, sortir de l'injonction vers la collégialité éclairée. Cela passe notamment par :

- Rétablir la collégialité en amont de la prise des décisions (qui n'empêche pas l'arbitrage politique).
- Sortir de la personnalisation exacerbée de la « parole de l'Etat » (son visage changeant tous les 2 ans).

- Refonte de la « marque État » dans les chartes graphiques locales, pour sortir d'une logique d'affichage d'un pouvoir individuel au profit de la promotion d'une collégialité des décisions (par exemple « L'État en département » plutôt que « Préfet du département »).

- Permettre à l'État d'être acteur dans la territorialisation de la planification écologique

- Le retrait de l'État du niveau départemental et infra départemental, ligne directrice des restructurations en cascades qui sont intervenues depuis 20 ans, doit être questionné vis à vis de la capacité réelle de l'État à jouer son rôle, avant, pendant et après la crise, et plus largement de prendre sa part dans la planification écologique au niveau local, d'autant plus là où les capacités des collectivités ou du secteur privé ne sont pas en adéquation avec les besoins.
- Les DDI ont leur rôle à jouer dans la déclinaison de politiques nationales, notamment pour remettre du temps long dans les décisions, et de pouvoir aggrégérer l'expertise nécessaire à la construction de politiques adaptées à chaque territoire pour lui permettre de s'adapter aux impacts du changement climatique. Pour répondre aux enjeux de demain, il ne suffira pas « d'administrer l'Etat », mais d'impulser/conduire et contribuer à des projets territoriaux pluridisciplinaires.

- Ne pas faire subir une écologie punitive sur les agents eux-mêmes

- Pour FO, les conditions de travail et des droits sociaux des agents ne doivent pas être les victimes d'une transition écologique punitive de l'État sur son propre patrimoine. C'est malheureusement souvent le cas pour compenser le manque d'anticipation et d'investissement (températures inacceptables, télétravail forcé, programmes immobiliers caricaturaux, open-spaces imposés, réduction des possibilités de déplacement pour les missions...).
- Pour FO, rétablir un « Etat exemplaire » en matière immobilière passe par la remise en place de DDT(M) de capacités de gestion de projet et de gestion de patrimoine.

FEETS FO

Fédération de l'Equipment, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris

Monsieur Christophe Béchu
 Ministre de la transition écologique
 et de la cohésion des territoires
 Hôtel de Roquelaure
 246 boulevard Saint-Germain
 75007 Paris

Paris, le 18/06/2024

N/Réf : ZN/LJ/24190

Objet : Mise en œuvre de l'expérimentation de la semaine en 4 jours au sein de votre ministère

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la mise en place de la semaine en 4 jours dans l'ensemble de la Fonction Publique, je souhaite vous transmettre notre plate-forme de revendications au travers de ce courrier, également remise à votre administration lors de la réunion de concertation du 3 mai 2024. En insistant au passage sur le caractère volontaire que doit recouvrir l'accès à cette modalité d'organisation du temps de travail.

Je souhaite également insister sur deux éléments, qui restent aujourd'hui sans réponses.

Le premier point concerne l'ajout dès à présent et pour tous, c'est-à-dire pas seulement les services qui se lanceraient dans l'expérimentation de la semaine de 4 jours, de la semaine de 4,5 jours. Déjà possible dans certains services ou dans le règlement intérieur des DDI, cette modalité horaire permettrait déjà des avancées pour l'ensemble des agents. Notre demande est simple : ajouter la possibilité de cette modalité dans le règlement ministériel.

Le second point réside dans les bénéficiaires de l'expérimentation de la semaine de 4 jours. Alors même que votre administration nous assure que les cadres étant actuellement sous la modalité du forfait cadre peuvent bénéficier de cette expérimentation, cette même administration avoue que la définition même du nombre de jours à réaliser sous le forfait cadre ne permet pas cette expérimentation. Nous réitérons donc notre demande formelle que les agents actuellement au forfait cadre puissent bénéficier de cette expérimentation si leur direction est dans le dispositif d'expérimentation.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général

Zainil NIZARALY

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
 46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr

www.feetsfo.fr

01 44 83 86 20

01 48 24 38 32





EXPÉRIMENTATION DE LA SEMAINE « EN 4 JOURS » AU MTECT

FO PORTE SES REVENDICATIONS

DE QUOI PARLE-T-ON ?



Suite à l'annonce par le premier ministre de la mise en place d'expérimentation de la semaine « en 4 jours » dans la fonction publique, la DGAFP a édité une note technique en date du 22 mars 2024 (consultable [ICI](#)). Sans attendre le lancement de la concertation avec les organisations syndicales nationales, le SG du MTECT a adressé une instruction aux services et EP signée le 19 avril 2024 (consultable [ICI](#)) lançant le recensement des services et EP du MTECT volontaires pour participer à l'expérimentation.

Une expérimentation qui s'inscrit dans le calendrier prévisionnel suivant :

- **10 mai 2024** : date limite des services volontaires pour se faire connaître ;
- **30 mai 2024** : date de retour au plus tard vers les services et établissements publics candidats ;
- **Entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 septembre 2024** : lancement de l'expérimentation dans les conditions réelles ;
- **Printemps 2025** : évaluation intermédiaire des premiers résultats ;
- **Entre le 30 juin et le 30 septembre 2025 au plus tard** : fin de l'expérimentation

avait réussi à inscrire une expérimentation dans le protocole égalité professionnelle 2019-2022 avec cependant un champ très restreint de mise en œuvre imposé par l'administration. Pour autant, les résultats de cette première expérimentation sont encourageants et incitent à déployer largement cette modalité de travail. Par contre, cette modalité de travail ne saurait être déployée à n'importe quelle condition, d'autant que le contexte de rigueur budgétaire ambiante peut laisser craindre quelques velléités de l'administration à l'utiliser à son propre intérêt.



COUVERNANCE DE L'EXPÉRIMENTATION

FO dénonce la précipitation du lancement du recensement des services/EP expérimentateurs, sans aucune concertation nationale, sans prévoir d'expression des instances représentatives locales.

FO sera vigilante à ce que l'expérimentation de la semaine « en 4 jours » soit mise en place dans des types de services différents, sur des missions différentes, et qu'elle soit également expérimentée dans les établissements publics. C'est la condition pour que l'expérimentation soit réelle et complète.

FO exige la consultation des OS nationales sur la liste des services/EP expéri-

LES POSITIONS DE FO

Pour rappel, la semaine de 4 jours est une revendication forte portée par FO au sein du MTECT depuis plusieurs années. FO

mentateurs, et la possibilité d'amender/compléter cette liste.

FO demande que différentes modalités horaires en 4 jours soient expérimentées et concertées afin de répondre aux besoins et spécificités locales et de ne pas priver de cette modalité certains agents qui verraient dans l'un ou l'autre des amplitudes horaires des freins à recourir à cette modalité.

La mise en œuvre des expérimentations en DDI devra être conduite dans un cadre interministériel, suivant des modalités qui ne sauraient être en retrait du mieux-disant au sein des ministères de l'ATE.

Le suivi de l'expérimentation sera opéré dans le cadre de la F3SCT ministérielle (Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de travail) pour le MTECT, par la F3SCT des DDI pour les DDI. Les modalités de mise en œuvre et le suivi de l'expérimentation dans chaque service/EP seront assurés dans le cadre de leur F3SCT.

CIBLE DE L'EXPÉRIMENTATION



FO s'oppose à ce que l'administration trie les demandes d'accès à ces modalités de travail en fonctions de critères réels ou présupposés concernant la vie privée. FO affirme que ces modalités doivent être accessibles à tous, sur la base du volontariat. FO affirme également que le recours à cette modalité doit être réversible et doit être considéré comme les autres modalités de travail.

FO demande que l'ensemble des agents puisse avoir accès à la semaine « en 4 jours » sur la base du volontariat, y compris les agents actuellement soumis au « forfait cadre ».

Par ailleurs, FO demande que le périmètre des services « non soumis à un régime horaire hebdomadaire » (non éligibles à l'expérimentation) soit précisé.

CALENDRIER DE L'EXPÉRIMENTATION

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	24	25	26	27
28	29	30	31			

Le calendrier imposé de l'expérimentation est trop court et précipité pour en tirer tout enseignement « vu des agents ». Une durée d'expérimentation d'au moins 1 an par agent est le minimum. FO revendique que l'expérimentation par agent couvre au moins une année scolaire et que l'expérimentation soit reconductible. Par exemple, un lancement à compter de la rentrée 2024/2025 aurait vocation à couvrir au moins la totalité de l'année scolaire 2024/2025.

ARTICULATION AVEC LE TÉLÉTRAVAIL

FO réaffirme que la semaine de 4 jours n'est pas incompatible avec le télétravail et s'oppose à ce que la mise en place de cette modalité entraîne plus de contraintes ou freins dans l'accès et la gestion au télétravail que celles énoncées par le protocole Fonction Publique ou ministériel. FO affirme ici que la juste articulation avec le télétravail n'est pas une diminution des droits.

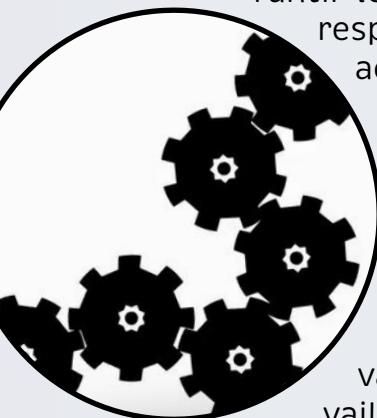
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

FO revendique que la/les modalités d'organisation du temps de travail proposée(s) aux agents volontaires permettent de garantir le meilleur équilibre entre respect de temps de travail acceptables par jour travaillé et maintien d'une enveloppe minimum de JRTT.

Dans la mesure où la semaine « en 4 jours » se fait à ce stade sans baisse du temps de travail, donc à temps de travail annuel constant, FO revendique par souci d'égalité que les jours fériés tombant sur le jour non travaillé soient compensés.

Par ailleurs, la semaine de 4 jours ne doit en aucun cas porter atteinte à la rémunération des agents, à leur carrière, leur évaluation professionnelle, leurs conditions de travail ou leur accès à l'action sociale ou l'information syndicale. Pour les représentants des personnels en instances, FO demande l'intégration de leur potentielle modalité d'organisation en 4 jours dans la programmation des réunions, et le cas échéant la possibilité de reporter le jour non travaillé à un autre jour du choix du représentant avec son accord.

Enfin, la semaine de 4 jours ne saurait être le prétexte à la fermeture de site, ne serait-ce qu'une journée, ou encore à la suppression de missions.



MESURES TRANSITOIRES

La mise en place d'une telle expérimentation, sans parler des enseignements qui pourront en être tirés avant potentielle généralisation, prendra certainement du temps. Au regard du temps déjà passé et de l'application de modalités de travail déjà à moins de 5 jours dans certains services du pôle ministériel, FO revendique :

- le maintien de la modalité « semaine de 4 jours » là où elle existe (Météo-France par exemple) ;
- son rétablissement sans attendre là où elle a existé (OFF par exemple) ;
- la mise en place sans délai de la modalité de travail à 4,5 jours pour tous les services et EP en l'insérant dans le règlement intérieur ministériel. Cette modalité est déjà existante dans le règlement intérieur des DDI avec une semaine de 36h et dans le règlement intérieur DGAC avec une semaine de 37h. Ces deux modalités pourraient être proposées. Cette revendication ne remet pas en cause la revendication de la semaine de 4 jours faisant l'objet de l'expérimentation, et pourrait en enrichir les enseignements.

Extrait du RI DDI :

4^o La durée hebdomadaire de travail effectif est fixée à 36 heures réparties sur 4,5 jours. Dans ce cadre, la durée de travail effectif d'une journée complète de travail est de 8 heures. L'agent bénéficie de 4,5 jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. L'agent dispose d'une journée par quinzaine ou d'une demi-journée par semaine, intégrée au cycle de travail. Cette journée ou demi-journée est reportable sur un autre jour de la semaine, selon des modalités à convenir dans chaque service, lorsqu'une autorisation d'absence est nécessaire pour répondre à une convocation de l'administration, notamment dans le cadre de l'exercice des droits syndicaux ou des visites médicales.

Feets FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 12/06/2024

N/Réf : ZN/LJ/24176

Objet : Bilan du concours national à affectation locale pour le recrutement de TSPDD

Monsieur le Ministre,

Suite à la fermeture dogmatique de l'ENTE, nous avions eu l'occasion d'exprimer nos profondes réserves sur la mise en place concours national à affectation locale pour le recrutement de TSPDD en 2024. En soulignant d'une part la rupture du principe d'égalité de traitement des candidats puisque le niveau de sélectivité entre régions n'est pas identique en fonction du nombre de candidats et de postes proposés, d'autre part le risque majeur d'aggraver la difficulté de recrutement dans les régions confrontées à un déficit d'attractivité.

Votre administration s'était engagée en CSA Ministériel et en Commission Ministérielle pour la Formation Professionnelle à nous communiquer le bilan précis par région du nombre des postes mis au concours par région, des candidats inscrits par région, des candidats ayant participé aux épreuves, et des lauréats ayant accepté leur affectation. Alors que les résultats du concours ont été publiés début avril, nous nous étonnons de ce silence et demandons transmission de ce bilan replacé en comparaison avec le bilan des années précédentes.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général



Zainil NIZARALY



Monsieur Jacques CLEMENT
DRH
MTECT/MTE/Mer
Arche Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Paris, le 17/07/2024

N/Réf : ZN/LJ/24219

Objet : Bilan du concours national à affectation locale pour le recrutement de TSPDD

Monsieur le Directeur,

En réponse au courrier adressé au ministre le 12 juin dernier, vous avez bien voulu nous adresser de premiers éléments de bilan relatif au concours national à affectation locale pour le recrutement de TSPDD 2024.

Nous y trouvons la confirmation de nos réserves exprimées face à la volonté dogmatique de mettre en place ce format d'organisation du concours.

Tout d'abord, l'argument affiché par l'administration de viser à renforcer le taux de couverture des postes dans des régions en difficulté de recrutement est battu en brèche : taux de couverture global de 91 % assuré en 2023, 82 % en 2024. De par cette forme de concours, l'administration se prive de candidats qui seraient volontaires pour alimenter les postes en Ile de France en particulier, même si ce choix n'est pas leur premier choix initial. En la matière, votre affirmation que les désistements sur la session 2023 étaient dus « majoritairement en raison des contraintes liées à la formation et de la localisation géographique des postes proposés » mérite d'être largement relativisé. Dans la réalité des modalités précédentes d'organisation du concours et de la scolarité des lauréats, le passage en formation « longue » à l'école était un réel levier permettant à des jeunes de choisir un poste en Ile de France sans que cela soit leur choix de départ. D'ailleurs, votre bilan ne nous permet pas de mesurer le nombre de candidats potentiels qui ne se sont pas inscrits au concours au regard du caractère régional fermé du CNAL 2024.

Vous comprendrez donc que, sur le sujet de l'attractivité qui a été mis en avant pour mise en place du CNAL en 2024, FO tire le bilan d'un échec évident.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr

www.feetsfo.fr

01 44 83 86 20

01 48 24 38 32



Par ailleurs, nous avons alerté sur le risque de rupture du principe d'égalité de traitement des candidats avec un niveau de sélectivité entre régions qui ne serait plus identique en fonction du nombre de candidats et de postes proposés. En la matière, nous sommes demandeurs de la communication la moyenne obtenue par les candidats à l'écrit (seule épreuve « nationale ») par région.

En conclusion, le bilan partiel fourni par vos soins ne saurait constituer un blanc seing à la poursuite du CNAL en 2025. Pour FO, il appelle au contraire à revenir à un format de concours national tout en travaillant sur les solutions à apporter aux difficultés de recrutement sur le corps des TSDD (communs à ceux rencontrés par de nombreux corps du MTECT).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général



Zaïnil NIZARALY



FEETS FO
Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris

 contact@feetsfo.fr

 www.feetsfo.fr

 01 44 83 86 20

 01 48 24 38 32

